

La Gazette de Meigneux



Édition N° 10 – Avril 2026

Le mot du Maire

Chères Meigneusiennes et chers Meigneusiens,

Je souhaite vous remercier chaleureusement pour la confiance que vous nous avez accordée lors des dernières élections municipales. Cette confiance, vous l'avez exprimée à mon égard, mais également à l'ensemble de l'équipe municipale, et nous en mesurons pleinement la responsabilité.

Ce nouveau mandat s'inscrit dans la continuité du travail engagé, avec la volonté de rester à votre écoute et d'agir dans l'intérêt de tous. Ensemble, nous continuerons à faire vivre notre commune, à préserver son identité et à maintenir ce cadre de vie auquel nous sommes tous attachés.

J'espère que ces 6 prochaines années (et probablement 7) se dérouleront dans le même esprit que le mandant précédent : avec engagement, sérénité et proximité.

J'aborde ce nouveau mandat avec la même volonté de m'investir pleinement et le même plaisir.

Avec toute mon amitié.

Véronique

Dans ce numéro

Le mot du Maire	1	Le job d'été	4	Parlons botanique	12
Les travaux	2	Les manifestations	4	Les piles usagées	12
Le paratonnerre	3	Les prochaines manifestations	8	Les jeux	13
La création d'une réserve d'eau	3	Les curiosités d'hier...	9	La recette de Kévin	15
La gloriette	3	Les bons réflexes	11	L'état civil	16
La création d'un ossuaire	4	La station rhizosphère	11	Les entreprises du territoire	16

Les travaux

Réfection de la route des Verrines : une intervention provisoire avant des travaux conséquents

Dans l'attente de l'obtention de subventions dans le cadre d'un contrat rural, la commune a décidé d'engager des travaux de réparation sur la route des Verrines.

Ces interventions, prévues dans les prochaines semaines, consistent en un rebouchage des trous afin d'améliorer la sécurité et le confort de circulation pour les usagers.

Le montant de cette opération s'élève à environ 4 800 € TTC et les travaux seront réalisés par l'entreprise PAGOT de Provins.

Il s'agit d'une solution temporaire, destinée à maintenir la voirie en état pour au moins une année avant une réfection complète de la chaussée (estimée, elle, à environ 160 000 € HT). Comme vous le savez, l'entretien d'un village et de ses espaces verts a un coût.

Projet de rénovation de la salle du conseil

La commune engage une réflexion importante autour de la rénovation de la salle du conseil municipal.

Dans cette perspective, un projet est actuellement à l'étude visant à transformer l'atelier communal ainsi que le local des pompiers en une nouvelle salle du conseil mieux adaptée.

Cette opération permettrait de disposer d'un espace plus fonctionnel, accessible et conforme aux exigences d'accueil du public (accès PMR) et des élus, tout en optimisant l'utilisation des bâtiments existants.

Afin de concrétiser ce projet, 3 architectes ont déjà été consultés. Ces rencontres ont pour objectif d'obtenir des propositions d'aménagement ainsi que des estimations financières précises. Elles permettront également de constituer le dossier nécessaire au lancement d'un contrat rural, indispensable à l'obtention des subventions.

Création d'un nouvel atelier municipal

Dans la continuité du projet de réaménagement de l'atelier communal en future salle du conseil, nous étudions la possibilité de créer un nouvel atelier technique.

Ce futur équipement permettra de disposer d'un espace pour le stockage du matériel et d'un second espace destiné à l'association « L'AMI ».

Le projet prévoit une implantation du local dans le jardin de la maison des associations, en place du bâtiment en ciment existant. Une première estimation financière a été établie à hauteur de 160 000 € HT.

Le paratonnerre

En 1749, Benjamin Franklin adressa une lettre à son ami botaniste Peter Collinson dans laquelle il écrivit : « la connaissance de ce pouvoir des pointes ne pourrait-elle pas être utile aux hommes pour préserver leurs maisons, leurs églises, leurs vaisseaux, etc., des coups de la foudre ? Il s'agirait de fixer à leurs parties les plus élevées des tiges de fer verticales, pointues comme des aiguilles et dorées pour éviter la rouille, puis d'attacher au pied de ces tiges un fil de fer descendant le long du bâtiment à son extérieur jusque dans le sol ou bien longeant les haubans d'un navire jusqu'à ce qu'il touche l'eau ». Ainsi Franklin imagina-t-il le paratonnerre.

Mais voilà, Meigneux n'en est pas encore équipé ! Il fallait donc y remédier et cela sera chose faite cette année : un paratonnerre sera installé sur le toit de l'église et relié à deux piquets fichés dans la terre de part et d'autre de l'édifice. Les deux prises au sol seront elles-mêmes jointes par un câble. Le paratonnerre sera complété par un parafoudre placé au niveau de l'installation électrique. Le premier protège contre l'impact direct de la foudre et le second préserve des surtensions. Le coût de cette installation est de 11 974 € TTC et celle-ci sera réalisée par l'entreprise BODET CAMPANAIRE.

La création d'une réserve d'eau

Depuis de nombreuses années, nous savons que les bornes incendie de Meigneux ne couvrent pas la totalité de notre territoire. Pour répondre à la demande des pompiers, la commune a récemment acquis un terrain situé à l'entrée du village (côté Rampillon) afin de procéder à la création d'une réserve d'eau qui pourra couvrir les besoins des rues de la Gaillarde et de l'Auxence.

Plusieurs entreprises ont déjà été reçues afin d'obtenir des devis.

Une subvention va être sollicitée auprès de Monsieur le Préfet (DETR) et les travaux interviendraient début 2027.

La gloriette

Suite à l'achèvement des travaux d'accès au jardin communal, une gloriette y sera prochainement installée afin de mettre en valeur cet espace et d'en renforcer l'attrait.

Cet aménagement offrira un lieu agréable, propice à la détente et aux échanges. Les habitants pourront ainsi s'y retrouver pour profiter d'un cadre paisible au cœur de la commune.

Cette initiative s'inscrit dans la volonté de faire du jardin communal un espace de vie accueillant, accessible à tous et favorable au bien-être de chacun. Des photos pourront même y être prises lors des mariages.



La création d'un ossuaire

La commune envisage la création d'un ossuaire au sein du cimetière pour répondre aux obligations légales. Il permet la continuité du souvenir dans le cadre de la reprise de concessions.

La municipalité a confié à l'entreprise ROUSSEAU & FRERE les travaux d'un montant de 2 520 €.

Le job d'été

Vous cherchez un emploi saisonnier pour cet été ?

Notre commune recrute un jeune Meigneusien pour assurer la propreté et l'entretien des espaces publics !

Missions :

- Entretien des espaces extérieurs (rues, aire de jeux...)
- Petits travaux de peinture
- Passage du nettoyeur haute pression
- Rangement, tri...

Profil recherché :

- Dynamique, sérieux et motivé
- Autonome et rigoureux dans son travail
- Sens du service public et du travail bien fait

Conditions du poste :

- Durée : juillet et/ou août
- Horaires : environ 20 à 35h par semaine (à définir)
- Rémunération : selon la grille en vigueur
- Âge minimum : 18 ans

Si vous êtes intéressé(e), envoyez ou déposez votre candidature (CV + lettre de motivation) à la mairie avant le 15/06/2026.

Pour contacter la mairie :

Mail : mairie.de.meigneux@gmail.com

Tél : 01 60 67 31 66



Les manifestations de la commune

Halloween

Le défilé d'Halloween a une nouvelle fois enchanté le village, avec ses cortèges de petits monstres, sorcières et autres créatures imaginaires. Dans une ambiance à la fois festive et légèrement mystérieuse, les enfants déguisés ont parcouru les rues pour l'occasion, au plus grand plaisir des familles.





Repas des aînés

Autre moment important : le traditionnel repas de nos aînés. Ce rendez-vous chaleureux a permis de réunir nos seniors autour d'un repas, au « Bon Laboureur » de Bray Sur Seine, dans une atmosphère agréable et pleine de partage. Un temps précieux qui témoigne de l'attention portée à chacun au sein de notre commune.



Concours de dessin de Noël : les enfants à l'honneur

À l'occasion des fêtes de fin d'année, le concours de dessin de Noël a mobilisé la créativité des plus jeunes. Les œuvres réalisées, pleines de couleurs et d'imagination, ont contribué à faire entrer la magie de Noël dans le village. Tous les jeunes artistes se sont vu remettre un cadeau.

Pensez à consulter notre site Internet pour retrouver l'intégralité des photos.



Décorations de Pâques : dans tout le village, les cinq continents s'invitent en saynètes écolos !

Depuis le 20 mars et jusqu'à mi-avril, Meigneux accueille les désormais traditionnelles décorations de Pâques.

L'atelier des Poulettes, qui compte désormais trois coqs, prouve une nouvelle fois que ses bénévoles ne manquent ni d'imagination ni d'ingéniosité pour donner une seconde vie aux objets et nous faire voyager sans quitter le village...

Tissus, pots de fleurs, bouteilles en plastique et tant d'autres matériaux et objets de récupération se transforment en personnages, animaux, véhicules, instruments de musique ou encore habitations des plus exotiques !

Cette année, de l'Afrique à l'Asie, chaque continent est représenté à travers des décors mis en scène à différents emplacements du village, sur l'esplanade de la mairie, près de l'arrêt de bus, sur le terrain de pétanque ou encore au lavoir, permettant ainsi aux Meigneusiens, mais aussi aux visiteurs, d'arpenter le monde en déambulant dans les rues du village.

À la faveur d'une météo particulièrement clémente, les saynètes ont connu un succès bien mérité, en particulier le dimanche de Pâques !

Le lendemain, ce sont les jeunes habitants de Meigneux qui ont parcouru les rues du village – pour certains au pas de course ! – pour découvrir quels étaient les intrus cachés par les Poulettes dans les saynètes.

Chaque participant ayant rempli un bulletin est reparti avec un sachet d'œufs en chocolat.

En parallèle, chaque visiteur avait la possibilité de remplir un questionnaire, plus long et un peu plus difficile, élaboré par les Poulettes et mis à disposition dans le lavoir, permettant de participer au tirage au sort dans le but de remporter un moulage en chocolat.

L'heureuse gagnante est Lénais Dubreuil.

Suggestion : toutes les idées sont bonnes à prendre pour de futures décorations / saynètes, n'hésitez pas à déposer vos propositions dans la boîte aux lettres de la mairie (thème, décor, ...).





Les manifestations de l'AMI

L'association AMI continue d'animer la vie de notre village avec enthousiasme, en proposant des événements dans le but de rassembler toutes les générations.

Parmi les moments forts de ces derniers mois, la soirée du Beaujolais nouveau a une fois de plus rencontré un franc succès. Dans une ambiance chaleureuse, les habitants se sont retrouvés pour partager un moment de dégustation, accompagné de spécialités gourmandes. Rires, échanges et bonne humeur étaient au rendez-vous, illustrant parfaitement l'esprit de convivialité qui caractérise notre commune.



Autre événement marquant : le bal masqué sur le thème des années 80. Costumes colorés, musique entraînante et piste de danse animée ont transporté les participants dans une décennie pleine d'énergie et de souvenirs.



Les prochaines manifestations

Le Bar Truck est de retour

Bonne nouvelle ! Le bar éphémère est de retour un vendredi soir par mois, pour le plus grand plaisir de tous. L'objectif reste simple : créer un moment de partage où voisins, amis et familles peuvent se retrouver autour d'un verre dans une ambiance détendue et accueillante. Que ce soit pour discuter, rire ou simplement profiter de l'instant.

Afin d'accompagner ce moment, Malou, notre fromagère, sera présente pour régaler les gourmands avec de délicieux plateaux de fromages et de charcuterie.

Et pour finir sur une note sucrée, Céline proposera ses crêpes faites maison. Un dessert simple, gourmand et apprécié de tous, parfait pour prolonger la soirée dans la bonne humeur.

Nous vous attendons nombreux pour partager ces moments les vendredis 24 avril, 29 mai, 26 juin, 24 juillet et 28 août.

Pizzaiolo

Bonne nouvelle pour les gourmands de Meigneux ! 🍕

À partir du jeudi 7 mai, un pizzaiolo ambulant fera son apparition sur la place de la mairie. Baptisé Pépé Pizza, ce nouveau rendez-vous mensuel s'installera chaque premier jeudi du mois pour régaler les habitants avec ses pizzas fraîches et savoureuses.

Que ce soit pour un dîner improvisé, un moment convivial en famille ou entre amis, cette initiative promet d'apporter une touche de gourmandise et de convivialité au cœur du village.

Rendez-vous donc dès le 7 mai pour découvrir ce Food Truck...

Et peut-être adopter une nouvelle tradition ! 🍕



Pépé Pizza à Meigneux !

Votre pizza tous les 1er jeudis de chaque mois
devant la mairie de Meigneux dès 18h

MEIGNEUSIENNE Sauce tomate, Mozzarella, Brie, Chiffonnade de jambon.....	13
MONTOISE Crème fraîche, Mozzarella, Chèvre, Cerneaux de noix, Miel.....	13
SOGNOLOTE Sauce tomate, Mozzarella, Chiffonnade de jambon, Champignons.....	13
CESSEYENNE Crème, Mozzarella, Brie, Fourme d'Ambert, Chèvre.....	13
BRIARDE Sauce Tomate, Mozzarella, Lardons, Champignons, Brie.....	14
DIABLESSE Sauce tomate, Mozzarella, Chorizo.....	13
CRÉATION DU CHEF Chaque mois, une pizza originale et savoureuse !.....	14
MARGHERITA Sauce tomate, Mozzarella.....	10

Commandez à tout moment au
06 69 50 47 61

Une pâte au levain, une cuisson au feu de bois et des ingrédients frais, c'est la promesse d'une pizza à la fois légère et gourmande !

8 mai

La municipalité invite les habitants à se rassembler prochainement à l'occasion de la commémoration du 8 mai.

Cette journée, dédiée au souvenir et à la mémoire, sera marquée par une cérémonie officielle au monument aux morts. Un moment solennel et respectueux, permettant de rendre hommage à celles et ceux qui ont combattu pour la liberté et de transmettre ce devoir de mémoire aux jeunes générations.

Brocante

La traditionnelle brocante fera son retour le 14 mai, pour le plus grand plaisir des chineurs et des curieux. Ce moment, toujours très attendu, permettra à chacun de dénicher objets insolites, trésors oubliés ou bonnes affaires. Un rendez-vous qui attire chaque année de nombreux visiteurs.

14 juillet

Autre temps fort à ne pas manquer : les festivités du 14 juillet. À cette occasion, l'AMI proposera un repas ouvert à tous, propice aux échanges et à la bonne humeur. La journée sera également animée par un concours de pétanque qui promet, comme chaque année, de beaux moments de compétition dans une ambiance détendue.

Nous vous attendons nombreux et nombreuses pour participer à ces belles manifestations estivales.

Les curiosités d'hier... Épisode 1

Effectuer des recherches dans les archives de la commune, c'est s'offrir un voyage dans le temps. Au fil des registres, on découvre les décisions qui ont jalonné la vie de notre village au siècle dernier. Au début des années 1900, le maire de nos campagnes était souvent perçu comme une figure d'autorité paternelle ; ses arrêtés visaient avant tout à protéger les intérêts économiques du village et la sécurité des habitants.

À cette époque, les arrêtés municipaux concernaient essentiellement les activités agricoles, qu'il s'agisse de l'exploitation des terres ou de l'élevage. Une décision revenait de manière récurrente : la fermeture annuelle des colombiers. Si les pigeons étaient élevés pour leur chair, leurs œufs et leur fiente (utilisée comme engrais), ils devenaient une nuisance lors des semailles ou des récoltes. Il était alors impératif de les enfermer pour protéger les cultures.

La vie rurale imposait également des directives parfois surprenantes :

- Le couvre-feu des troupeaux : les moutons devaient être rentrés une demi-heure après le coucher du soleil pour éviter qu'ils ne dévorent les cultures sur le chemin du retour à la bergerie.
- La divagation animale : l'interdiction de laisser errer les chiens était déjà en vigueur, tout comme pour les volailles.
- La lutte contre les nuisibles : le maire imposait la destruction des végétaux invasifs (chardons, gui, orties, ronces) ainsi que celle des nuisibles (doryphores, chenilles, mulots et campagnols).

Les archives révèlent aussi des crises sanitaires : les propriétaires de lapins atteints de myxomatose devaient signaler les cas au garde-chasse ou au garde champêtre, tandis que des épisodes de fièvre aphteuse étaient parfois avérés sur le territoire.

Enfin, l'augmentation du nombre d'automobiles a nécessité de nouveaux aménagements pour faire cohabiter piétons, attelages, animaux et véhicules à moteur.

- En 1903 : suivant une circulaire préfectorale, le maire décrète que la vitesse des automobiles ne doit pas excéder 12 km/h lors de la traversée de Meigneux.
- En 1922 : l'éclairage devient obligatoire. Les voitures, mais aussi les voitures à bras et les vélos, doivent être munis d'un feu blanc à l'avant et d'un feu rouge à l'arrière.
- En 1932 : la limitation de vitesse est assouplie et relevée à 20 km/h (et 10 km/h pour le transport de marchandises).

Meigneux a bien changé ! Ces arrêtés nous semblent parfois pittoresques, voire insolites.

Mais, hier comme aujourd'hui, la cohabitation et le respect des règles sont les garants de la vie en communauté. Ils illustrent déjà la responsabilité de l' élu local et sa mission auprès des administrés.

Cartes postales colorisées par IA.



Avec le retour des beaux jours, adoptons les bons réflexes

Avec l'arrivée du printemps et le retour des beaux jours, la vie reprend pleinement dans notre commune : jardins entretenus, fenêtres ouvertes et moments passés en extérieur vont rythmer les prochaines semaines.

C'est aussi la période où les tondeuses font leur grand retour. Afin de préserver la tranquillité de chacun, il est rappelé que leur utilisation doit respecter les horaires réglementés en vigueur selon les jours de la semaine. Nous invitons donc chacun à faire preuve de vigilance et de civisme sur ce point.

Pour rappel, voici les heures où vous pouvez utiliser des équipements bruyants :

- Semaine : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00
- Samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- Dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

Par ailleurs, il est important de rappeler que le brûlage des déchets verts dans les jardins est strictement interdit par la loi. Au-delà des nuisances occasionnées, cette pratique peut présenter des risques pour la sécurité de l'environnement.

Enfin, avec les beaux jours, les habitants profitent davantage de leurs extérieurs et laissent plus souvent leurs fenêtres ouvertes. Dans ce contexte, une attention particulière est demandée aux propriétaires de chiens afin de limiter les aboiements répétés, qui peuvent rapidement devenir insupportables.

Le respect de ces quelques règles simples permet à tous de profiter pleinement de cette période agréable dans un esprit de respect mutuel.

Un grand merci pour votre compréhension.

La station rhizosphère

Nous souhaitons, de nouveau, attirer votre attention sur un problème récurrent qui impacte directement notre station rhizosphère : le rejet de lingettes, de protections hygiéniques, de pansements ou d'autres déchets dans les toilettes.

Pourquoi ces rejets sont un vrai problème : contrairement au papier toilette, ces produits ne se dissolvent pas dans l'eau. Ils s'accumulent dans les canalisations et provoquent des pannes de pompes au niveau des postes de relevage et, à terme, des dysfonctionnements de la station.

Ces incidents nécessitent des interventions qui représentent une dépense importante pour la commune.

Un grand merci pour votre civisme.



Parlons botanique

Le Cornus jaune, un arbuste lumineux pour nos jardins

Parmi les arbustes que l'on peut retrouver dans nos jardins, le Cornus jaune, également appelé « cornouiller à bois jaune », est particulièrement apprécié pour sa beauté et sa facilité d'entretien.

Cet arbuste se distingue par ses rameaux d'un jaune vif, très décoratifs, surtout en hiver lorsque le feuillage a disparu.

Au printemps et en été, il se couvre de feuilles vertes, parfois accompagnées de petites fleurs discrètes, puis de baies. Mais c'est véritablement en saison hivernale qu'il révèle tout son intérêt, apportant une touche de couleur au jardin à une période où la végétation est plus terne.

Le Cornus jaune est un arbuste rustique, capable de bien résister au froid. Il supporte sans difficulté les hivers rigoureux et ne nécessite pas de protection particulière. Il s'adapte à de nombreux types de sols, avec une préférence pour les terrains frais et bien drainés, et supporte très bien une exposition ensoleillée.

La plantation s'effectue idéalement à l'automne ou au début du printemps. Ces périodes permettent un bon enracinement avant les fortes chaleurs ou les périodes de gel. Une fois installé, cet arbuste demande peu d'entretien, si ce n'est une taille régulière pour favoriser l'apparition de jeunes rameaux, dont la couleur est la plus vive.

Facile à vivre et décoratif toute l'année, le Cornus jaune constitue ainsi un excellent choix pour embellir les jardins, seul ou en haie, et apporter une note lumineuse même au cœur de l'hiver.



Les piles usagées : un risque réel à ne pas négliger

Les piles usagées font partie des déchets du quotidien, mais leur stockage peut présenter un danger souvent méconnu. Entreposées en vrac dans un sac ou un tiroir, elles peuvent entrer en contact les unes avec les autres et provoquer un court-circuit, avec un risque réel de surchauffe, voire de départ de feu.

Il est donc fortement déconseillé de conserver des piles usagées sans précaution. Pour limiter tout risque, il est préférable de les isoler, notamment en protégeant les bornes ou en les stockant dans un contenant adapté.

Afin de faciliter leur collecte, un petit conteneur est mis à disposition en mairie. Les habitants peuvent y déposer leurs piles usagées, qui seront ensuite acheminées vers la déchetterie.

Ce geste simple permet à la fois de prévenir les risques domestiques et de contribuer à la protection de l'environnement.

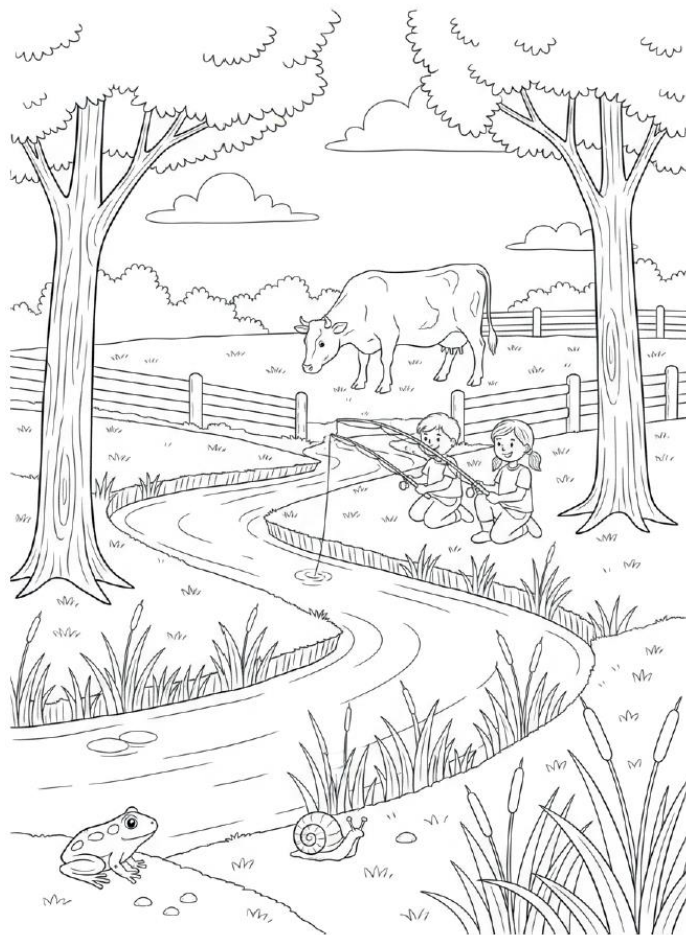
Restons vigilants et adaptons les bons réflexes au quotidien.

Merci à Roger de nous avoir alertés sur le sujet suite à un incident arrivé chez lui.

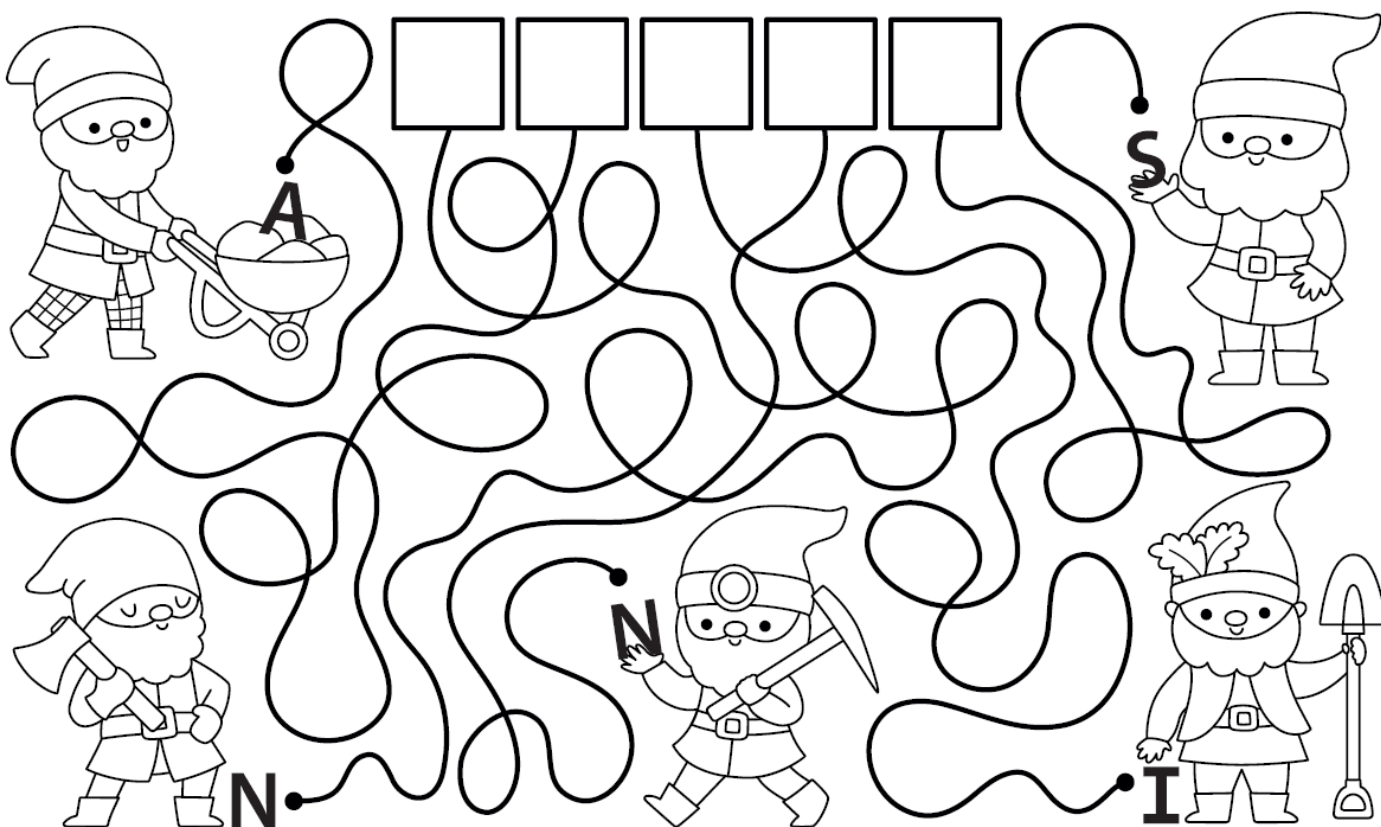


Les jeux

Relier les points à partir du point 1.



Qui sont-ils ? Suis les lignes et complète le mot.



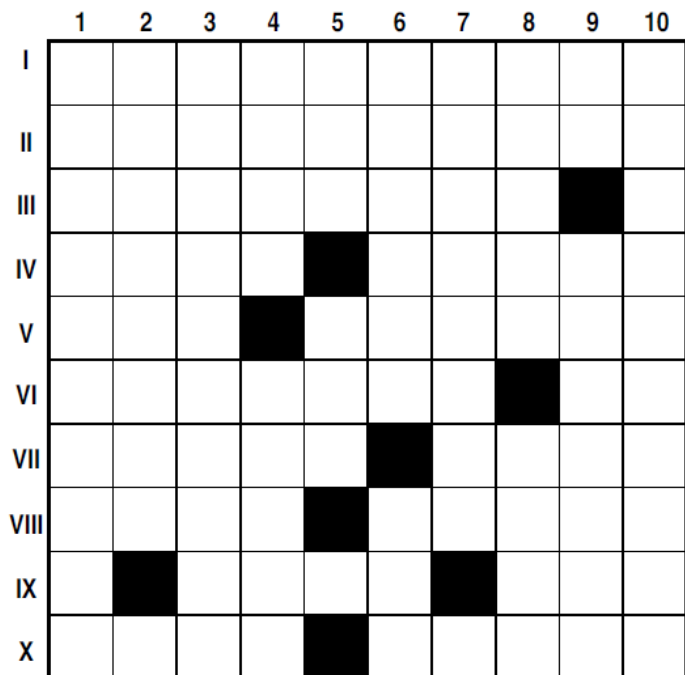
GRAVES METTRA AU BON DIAMÈTRE		PETITS TRAITS SUSPENDUE		PLUIE FINE SOTTISIERS		ENTRE- LACER CROCHET		ENZYME
DOUTEUSES DÉSHABILLE								
MEMBRANES ASINUS								L'ARAIGNÉE SA TOILE
					COORDONNE ÉQUILIBRE			
BORDERA EN COUSANT		ROSIRA	BRILLE		CLASSE- MENT COUTUME			
						D'ARABIE		
EXPRIMERAS PAR LE VISAGE LUTTERA								
ADJECTIF POSSESSIF				ABÎMA PART				INDIQUE UN CHOIX À FAIRE
PARTIRA	PARFOIS ÉVEILLÉ				BANDE ORIGINALE			
			TERRE LIBRE					

Moyen

						7	8	
7	6		5				9	4
8	2	5			9			1
	3		9	7				
2	5		6			1		9
9	8	7			2			6
				2	1	6		
	1	6	4	9		5	2	8
	7		8		5			

Expert

1	8							9
		6	9		5			
9		7	4		3			
				6		5		2
		2				6		
7		5		9				
			7		9	3		5
			8		6	1		
8							6	7



HORIZONTALEMENT

I. Occupation sous l'Occupation. II. Presque fermé. III. Rigoriste. IV. Aurochs. C'est du gateau. V. Ferrures. Vaincu aux Champs Catalauniques. VI. Protégée. Lettre recommandée. VII. Plats provençaux. Le côté obscur de la vallée. VIII. Champ de bataille. Descente de bourses. IX. Eliminaï. Tube un peu secoué. X. Issues. Dépôt d'eau.

VERTICALEMENT

1. Opinion sur rue. 2. Pisse en lit. 3. Angoissante. 4. Fleur. Paresseux. 5. Bête. En Ré. 6. Epuisante. Blanc qui vire au rouge à l'heure de l'apéro. 7. Il s'envoie en l'air. 8. C'est non. Corrigez. 9. Chrome. Sardinelle. 10. Evêché orthodoxe.

La recette de Kévin

Recette du Kouign-amann maison

Ingrédients :

- 250 g de farine
- 250 g de beurre demi-sel mou
- 250 g de sucre
- 1 sachet de levure de boulanger
- Un peu d'eau fraîche

Préparation :

1. Préchauffez le four à 180 °C.
2. Dans un saladier, mélangez la farine, la levure et un peu d'eau jusqu'à obtenir une pâte souple qui ne colle pas.
3. Laissez reposer au frais pendant 1 heure.
4. Étalez la pâte au rouleau. Ajoutez généreusement le beurre, puis le sucre.
5. Repliez la pâte sur elle-même et étalez-la à nouveau. Répétez l'opération 5 fois.
6. Déposez la préparation dans un moule à tarte recouvert de papier cuisson.
7. Enfournuez pendant 45 minutes, jusqu'à obtenir une belle coloration dorée.

Astuce gourmande :

Laissez tiédir avant dégustation... et savourez ce délicieux dessert breton !

Kévin



L'état civil

Décès

Le 28 octobre 2025 : Michèle RAYER, 6 rue de la Vallée Gobin

Le 14 décembre 2025 : Daniel RAYER, 6 rue de la Vallée Gobin

Départ

Novembre 2025 : Soizic HILY, 1 bis rue de Champagne

Arrivée

Novembre 2025 : Mathilde EVEN, 1 bis rue de Champagne

Les entreprises et partenaires du territoire

Alexandre Mathieu – Couverture Zinguerie

2 rue des Sainfoins – 06.46.84.37.96

Cagne Christopher – Agence de prévention et de sécurité – 8 rue de la Vallée Gobin – 07.85.03.23.51

Chapelle Christophe (REE Rails Europ Express) – Ingénierie, conception et fabrication de modèles réduits
9 rue de l'Auxence - 01.64.00.31.20
Site Web : ree-modeles.com

Dalla Riva Mathieu (l'Atelier du glaneur) – Fleuriste – 76 Grande Rue à BRAY SUR SEINE
Mail : contact@atelierduglaneur.fr
Site Web : www.atelierduglaneur.fr

Dahmani Najib – Autoentrepreneur dans le bâtiment
Rue de la Fontaine – 06.07.01.45.14

Domingues Antony – Entreprise de plomberie
3 rue des Lombards 89340 Chaumont
06.33.17.55.95

Lepetit Frédéric – Électricité générale
Pont sur Yonne – 06.04.59.44.81.

Lépicier Christophe – Menuiserie

4 impasse Léon Blum 77370 NANGIS – 06.70.70.79.80

Marcherat Éric (PFSUC) – Formation adulte secouriste santé – 2 rue de la Gabriette – 06.88.35.52.67
Site Web : www.pfsuc.fr

Mr et Mme Pépin – Crazy Brain Product – Matière grise à disposition
3 rue des Patouillats – 06.10.91.81.31
Mail : Cedrikpepin@yahoo.fr

Site Web : <https://www.crazybrainproduct.com/>

Quinot Didier (QUINOT S.A) – Moto culture
7 rue de Brie – 01.64.08.02.64

Richard Martine – Atelier de vitrail
7 rue du Marin – 06.80.05.32.68
Site Web : vitrail-cours.fr

Sylvestre-Lavarinaz Jordan (CBR électricité) – Hôtel des artisans, Vaux le Pénit – 07.69.64.30.10
Mail : gestion@cbrelectricite.fr
Site Web : www.cbrelectricite.fr

Rédaction :

- Régis ARNAUD,
- Claire BECASSE,
- Estelle BOUTONNET,
- Kévin COUTIN,
- Sylvie MALVAUX,
- Mario MENDES,
- Véronique SAMSON,
- François-Xavier SPRIET.

Publication : Véronique SAMSON

Dépôt légal : 2009pref014-12/08/2009

Directrice de la publication :

Véronique SAMSON, Maire

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique